

LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

- DEPARTEMENT DE LA MANCHE -

Organisée par la FDGDON 50 par Arrêté Préfectoral



FDGDON 50, mai 2020.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques :

- **Ne pas intervenir soi-même**, la destruction doit être réalisée par un professionnel qualifié.
La destruction du nid par un projectile ou une bombe insecticide engendre un risque grave d'attaque collective des frelons et l'inefficacité de la lutte par la dispersion des frelons qui recréeront des nids.
- **Signaler le nid en mairie** dès que possible, afin qu'il soit notifié et détruit par la Lutte collective. Les frais de destruction sont pris en charge par votre collectivité et le Conseil départemental de la Manche.

Pour en savoir plus : www.frelonasiatique50.fr